

206

DM2.2

Projet d'aménagements hydroélectriques de la
Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Haut-Saint-Maurice

6211-03-038

VILLE DE LA TUQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE
DU PRIX AQTR - SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2004**

DÉCEMBRE 2003

PRIX AQTR – SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2004

**COMITÉ DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES FORESTIÈRES
PROJET DE SIGNALISATION SUR LES ROUTES FORESTIÈRES**

**PRÉSENTÉ PAR SILVY LEPAGE SUPERVISEURE-ADJOINTE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

VILLE DE LA TUQUE

PROJET DE SIGNALISATION SURES ROUTES FORESTIÈRES

■ INTERVENTION RÉALISÉE

La Ville de La Tuque (ancienne MRC du Haut-St-Maurice) couvre un immense territoire de plus de 29 000 km², dont 80% à une affectation forestière et récréo-forestière.

La nouvelle Ville de La Tuque comprend 4 000 villégiateurs en forêt et, cinq agglomérations dispersées sur le territoire et desservies par un réseau routier très étendu, sous juridiction municipale ou du Ministère des Transports.

Par contre, le Village de Parent localisé à plus de 250 km à l'ouest du centre urbain de La Tuque, ainsi que plusieurs hameaux sont entièrement desservis par des routes forestières à partir de La Tuque.

Ces axes routiers d'importance à double vocation servent au transport de la matière ligneuse ainsi qu'à l'approvisionnement en biens et services pour le Village de Parent, la réserve de Wemotaci, etc. Différents types d'usagers empruntent ces routes pour y pratiquer des activités récréo-touristiques, ou pour le travail en milieu forestier ou à la scierie de Parent.

Le conseil des maires à l'époque, avait soulevé la problématique de la sécurité sur ces routes forestières. Plusieurs interventions ont été appliquées entre autres pour enrayer les problèmes de poussière, d'émettre des contrats tripartites avec l'industrie forestière pour avoir un meilleur service et une régularité dans les opérations d'entretien des routes. Tous ces efforts concertés ont réglé certaines déficiences mais n'ont pas donné les résultats escomptés puisqu'on comptabilisait encore bon nombre d'accidents.

C'est ainsi qu'est né le Comité de sécurité sur les routes forestières. Les membres de ce comité regroupent les principaux partenaires oeuvrant sur le territoire, représentant les communautés autochtones, la Sûreté du Québec, l'industrie forestière et la Ville de La Tuque.

L'objectif premier visé par le comité est d'examiner, de proposer et de réaliser certaines actions dans le but d'améliorer la sécurité routière des différents usagers des routes forestières principales. En février 2003, tous les partenaires s'entendent pour mettre l'accent sur une signalisation adéquate et conforme aux normes du Ministère des Ressources Naturelles de façon à informer les usagers des dangers liés à l'utilisation des routes d'accès à la ressource.

Les estimés préliminaires se chiffrent à près de 250 000.\$ pour couvrir 600 km de route. On établit que le projet devra se réaliser en deux phases.

La phase 1 du projet a débuté avec la confection d'un document d'appel d'offres qui comprenait l'installation de panneaux de prescription de danger, les panneaux spéciaux sur les règles de sécurité et l'utilisation du C.B., l'affichage conforme des ponts et l'identification des différentes pourvoiries ainsi que le remplacement des bornes kilos. Nous avons limité les travaux à la route forestière # 10 (R-450) du km 0 au km 151, cette route est également décrite par le Ministère des Transports comme route de désenclavement pour le Village de Parent.

Sur les autres routes ciblées, nous avons effectué l'affichage des ponts (16 panneaux par pont) selon le guide de signalisation sur les routes forestières, et l'installation des panneaux spéciaux. L'enveloppe réservée pour la phase 1 est de 150 000.\$

■ LA JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

L'immense réseau routier forestier compte des milliers de kilomètres utilisés par les travailleurs forestiers, les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et d'autres usagers.

Selon les statistiques compilées dans les postes de la Sûreté du Québec de Dolbeau et La Tuque, 30% des accidents mortels et 20% des accidents avec blessés sont survenus sur ce type de route. On a dénombré dans le Haut-St-Maurice entre mars 2001 et mars 2002 sur deux routes importantes, 30 accidents matériels, 24 accidents avec blessés. Une moyenne de plus d'un accident par semaine. Ces données ne sont pas absolues en ce qui concerne les accidents matériels, car plusieurs ne sont pas rapportés.

Depuis 1998, sur le territoire forestier du poste du Haut-St-Maurice, on dénombre 9 accidents mortels, et pour l'année 2000, 53 accidents dont 30 d'entre eux étaient des accidents avec blessés.

Une étude réalisée entre les mois de février et avril 2002, par Monsieur Jean-Louis Tremblay de la firme Securetech Forêt, a permis d'examiner le comportement des conducteurs ainsi que tous les éléments susceptibles d'affecter la sécurité sur ces routes. Les constatations faites sur le terrain (routes 10 et 25) révèlent que la signalisation de façon générale est très déficiente, que la vitesse de passage sur les ponts est trop élevée surtout par les transporteurs de bois, et que l'identification radio est bonne entre les camions mais déficientes entre les camions et les autres véhicules. De plus, le rapport précise qu'aucune aire de vérification des charges est aménagée sur les routes. Le non respect des limites de vitesse est surtout remarqué avec les conducteurs des camionnettes forestières.

Les usagers se plaignent de l'absence de la surveillance policière.

■ LES OBJECTIFS FIXÉS

L'analyse montrait qu'il était nécessaire :

- D'augmenter le nombre de patrouilleurs et de vérifications aux entrées des zones forestières;
- De recommander à tous les utilisateurs potentiels l'utilisation d'une radio C.B.;
- D'approcher les dernières compagnies utilisatrices afin qu'elles prennent un engagement à sensibiliser leurs travailleurs et à réprimer dans le cas de certains manquements importants;
- D'aménager à la sortie des principales routes forestières des aires de vérification de charges;
- De distribuer des dépliants invitant à la prudence et;
- D'améliorer surtout la signalisation routière afin d'informer les usagers des règles de sécurité à observer et des dangers inhérents à ces routes.

■ LA DEMARCHE SUIVIE

- Le comité de sécurité sur les routes forestières regroupent les diverses compagnies utilisatrices de ces routes,

Abitibi Consolidated, Panneaux Tembec, Smurfit-Stone, Gérard Crête et fils, Kruger Scierie Parent, ont pris l'engagement de sensibiliser leurs travailleurs à la prudence et même de sévir dans certains cas spécifiques.

Ils ont convenu d'offrir à leurs groupes de travailleurs respectifs une formation en sécurité routière d'une durée de 4 heures.

Le contenu de ce module faisait état de la problématique, de la sécurité, l'état de la situation actuelle, la réglementation, les responsabilités de

- chaque usager et les causes d'accidents.

Plus de 150 personnes ont reçu la formation. Camionneurs, opérateurs, travailleurs sylvicoles, contremaîtres, etc. Tous ont été informés des responsabilités civiles d'un comportement inadapté aux conditions de ces routes, et des poursuites qui en découlent.

Le formateur engagé était M. Jean-Louis Tremblay de Sécuritétech Forêt.

- Il était primordial de rejoindre également tous les autres utilisateurs de ces routes. Tels que les chasseurs, pêcheurs, villégiateurs, etc. C'est dans cette foulée qu'un dépliant incitant à la prudence fût conçu en collaboration avec la Corporation du Pont Rivière-aux-Rats. Le dépliant qui se voulait provocateur afin d'attirer l'attention du lecteur a été distribué à plus de 6 000 exemplaires à l'entrée de la route forestière 1 située au sud du territoire.

- Au printemps 2002, deux aires de vérifications ont été aménagés à la sortie de la route 10 et 25 en collaboration avec les compagnies forestières.
- Et à l'été 2003, plus de 150 000\$ a été investi dans le projet de signalisation routière.

Les partenaires financiers associés à ce projet sont l'industrie forestière, le Ministère des Ressources Naturelles et la Ville de La Tuque. (MRC Haut-St-Maurice). D'un commun accord, le comité de sécurité a confié au service technique d'Abitibi Consolidated, la conception du document d'appel d'offres, les inventaires. Les identifications terrain ont été effectuées par les Consultants Forchemex.

Un entrepreneur local a été retenu pour réaliser les installations des panneaux. Tel que mentionné la phase 1 du projet comprenait environ 151 kilomètres de routes, en plus de l'affichage de tous les ponts sur les 9 routes forestières ciblées, les panneaux spéciaux et 180 panneaux directionnels annonçant les pourvoiries et les distances pour s'y rendre.

De plus afin de rendre efficace l'utilisation de la radio C.B. toutes les bornes kilométrages de la route 10 ont été remplacées.

Vous trouverez en annexe des photographies de chacun des types de panneaux ainsi qu'une carte de localisation identifiant le positionnement de chacun des panneaux (disponible 1 exemplaire)

■ LES RÉSULTATS OBTENUS ET SUITE DE L'INTERVENTION

Il est trop tôt en ce moment pour vérifier si il y a une baisse significative des accidents de la route. Cependant nous sommes convaincus que la satisfaction des utilisateurs des routes visées par le programme est évidente. On remarque un changement d'attitude des camionneurs, ceux-ci sont plus respectueux des autres usagers de la route. Les villégiateurs ou autres qui empruntent de façon régulière ces routes utilisent maintenant la radio C.B.

A l'aube de la prochaine année, une rencontre du comité de sécurité sur les routes forestières est prévue afin de faire le bilan de l'année 2003 et tracer les balises pour la réalisation de la phase 2 du projet de signalisation routière qui sera entreprise au cours de l'année.